

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Elisabeth Baume-Schneider
Cheffe du Département fédéral de
l'intérieur (DFI)
Inselgasse 1
3003 Berne

Par courrier et courriel (en versions word et pdf) gever@bag.admin.ch + aufsicht@bag.admin.ch

Réf. : 26_COU_1437

Lausanne, le 3 juin 2026

Consultation fédérale (CE) Révision totale de l'ordonnance du DFI sur la mise en oeuvre de la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCOR-DFI)

Madame la Conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous avoir sollicités dans le cadre de la consultation citée en titre.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance du projet de révision et soutient les modifications proposées. Nous relevons que les adaptations sont très techniques et qu'il est difficile d'en estimer l'impact. Par conséquent, nous préconisons que l'OFSP monitore les effets de ces modifications dès leur entrée en vigueur, en particulier celles prévues aux articles 2 et 3 de l'ordonnance, afin d'être en mesure de les adapter le cas échéant.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, dont nous vous souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Copies

- Département de la santé et de l'action sociale
- Office des affaires extérieures
- Direction générale de la santé
- Direction générale de la cohésion sociale